Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL SAINT LOUP SAINT NICOLAS sur la commune principale de l'AIOT rue des marais 55230 BILLY SOUS MANGIENNES.

La référence de votre dossier est A-3-QCX00F6V2 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/05/2023 à 09h45 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur: La DDETSPP ou la DAAF

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET **18552203400122**

Organisme: CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA MEUSE

Fonction : Conseillère élevage

Personne morale

N° SIRET 32604716400024

Raison sociale EARL DE SAINT LOUP SAINT NICOLAS

Forme juridique Exploitation agricole à responsabilité limitée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

7 RUE DU FAUBOURG

55230 SPINCOURT

Signataire

Qualité: Gérant

Référent

Fonction : Conseillère élevage CDA Meuse

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : EARL SAINT LOUP SAINT NICOLAS

Description des activités :

Exploitation polyculture-élevage viande - 308 ha de SAU - 110 mères allaitantes et leur suite + 30 taurillons

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

rue des marais

55230 BILLY SOUS MANGIENNES

X:887210

Y: 6917771

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-3	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vache	es D	
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 5700 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? OUI

Réseau public de distribution d'eau OUI

Volume maximum annuel (en m3) 4000

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? OUI

Origine et la nature des matières épandues :

L'activité d'élevage des bovins génère une production de fumier très compact de litière accumulée. Cette production est estimée à 1135 tonnes.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
055013080	EARL SAINT LOUP SAINT NICOLAS	1 à 74

Surface totale du plan d'épandage (en ha) 308

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 6949

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 6949

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 0

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) 6949

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 9

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les effluents d'élevage sont valorisés par épandage sur les terres de l'exploitation, selon le plan d'épandage. Les autres déchets (films, ficelles, emballages, bidons, seringues, liquides...) sont stockés dans des conditions ne présentant pas de risques (envol, infiltration, écoulement...) pour les populations avoisinantes. Tous les déchets sont éliminés et recyclés dans de bonnes conditions environnementales et sanitaires : stockage des déchets d'origine vétérinaire dans les bacs jaunes conçus à cet effet et collecte par le GDS, films, ficelles, bidons et autres placés dans les sacs de collecte et collectés par la coopérative pour recyclage...

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Précisez : Plan d'eau

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Plan d'eau de 1150 m2 situé face à l'exploitation à 86 mètres par voie carrossable de l'entrée du bâtiment le plus proche et 150 mètres du plus éloigné. Des extincteurs sont également présents dans les bâtiments et sur le matériel (tracteurs).

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : OUI

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Courrier mandat.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PLAN SITU ST LOUP ST NICOLAS.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLAN MASSE ST LOUP .pdf

Modification des prescriptions applicables :

Demande de derogation distances signée.pdf